



BIMESTRIEL  
DECEMBRE 1981

7

# CROCODILE

Publié par A. Spinelli et F. Ippolito • Rédacteur responsable : Pier Virgilio Dastoli • Direction et rédaction : 16, Bd Clovis - 1040 Bruxelles

Chers collègues,

Dans ce numéro, nous reproduisons deux discours que Spinelli a prononcés au Parlement Européen, parce qu'il nous semble que les idées qu'il a présentées à ces deux occasions méritent d'être soumises à l'attention des MPE qui n'étaient pas présents au moment où elles ont été exposées, ainsi qu'aux nombreux lecteurs non-parlementaires de cette lettre. Le 19 novembre '81, lorsque MM. Genscher et Colombo ont présenté

au Parlement leur projet d'Acte Européen, Spinelli n'avait à sa disposition que 5 minutes. Ce qui explique l'extrême brièveté de la réponse. Le 3 novembre '81, une heure de temps lui ayant été accordée comme rapporteur pour le budget 1982, il a pu développer davantage ses idées. Nous avons extrait de son rapport les parties politiquement les plus significatives.

Altiero Spinelli  
Felice Ippolito

## Réponse à MM. Genscher et Colombo

Je vais essayer, MM. Genscher et Colombo, de vous convaincre de vous placer au-dessus de vous-même, à la hauteur de la tâche que vous vous êtes assignée. Nous vous sommes reconnaissants de votre initiative, car, en proposant cet Acte européen, vous avez brisé un tabou qui pesait depuis trop longtemps sur toute la construction européenne, le tabou qui interdisait de

regarder au-delà des tâches économiques. Vous avez eu le mérite de dire que le moment est venu de commencer à agir pour créer progressivement une Union politique qui soit engagée à approfondir, bien sûr, les politiques économiques communes, mais aussi à mener une politique extérieure commune et une politique commune de la sécurité, donc à entreprendre

## SOMMAIRE

1	Réponse à MM. Genscher et Colombo	3	Le Parlement demande	6	A propos du FEOGA-Garantie...
		4	La Commission répond	6	... du Fond Régional
		5	... et le Conseil aussi	6	... et de la Coopération
3	Réflexion sur le budget communautaire 1982	5	La querelle des « dépenses obligatoires »	7	Le Parlement européen entre la résignation et l'action

**2** en commun des initiatives d'ordre diplomatique et stratégique, aptes à promouvoir activement la construction de la paix. Merci donc, d'avoir obligé nos gouvernements, notre Communauté, nos peuples, à penser avec précision que ces politiques communes nouvelles ont besoin d'instruments communs de décision et d'action.

Et toutefois, que vous avez été, dans cette initiative, les hommes de peu de foi et de peu d'imagination ! Je n'ai pas oublié, M. Genscher, qu'il y a 6 ou 7 ans, vous avez convaincu votre parti à s'engager pour une assemblée constituante européenne. Mais vous, vous l'avez oublié.

Plus récemment, le 26 novembre 1980, vous avez prononcé au Bundestag les mots suivants : *« je n'ai pas l'impression que les impulsions (à s'occuper d'un projet de Constitution pour l'Europe) puissent venir des gouvernements nationaux. Elles peuvent venir seulement du Parlement européen directement élu »*. - Lorsque vous avez prononcé ces mots, vous connaissiez l'initiative du Club Crocodile. Je veux bien reconnaître que le Parlement est coupable d'avoir été trop lent à assumer cette tâche, mais il l'a enfin assumée, et sous peu il va se mettre au travail.

Mais vous, vous n'avez pas su patienter, vous avez vite fait de perdre votre foi dans le Parlement, vous avez vite fait de confier à vos diplomates la tâche de rédiger cet Acte. Et vous avez reçu d'eux ce que vous-même aviez prévu. Ils vous ont en effet offert et fait avaler une enième variante de collaboration intergouvernementale.

Je reconnais toutefois que dans l'immédiat vous n'avez à votre disposition que cette coopération intergouvernementale, et que c'est avec elle que vous devez agir pour affronter les problèmes internationaux les plus brûlants. Mais nous vous demandons d'être bien conscient de ce qu'il y a de provisoire, d'aléatoire, de fragile dans cette méthode.

Ne venez pas nous dire que dans 5 ans le Conseil examinera l'expérience, et, si nécessaire, proposera un traité pour consolider l'Union. Dites plutôt qu'il n'y a

pas d'expérience à faire, parce que tout est connu dans cette matière, mais que vous ferez votre possible pour maintenir en vie cette coopération incertaine et fragile, pour donner au Parlement les deux ans, deux ans et demi, nécessaires pour qu'il prépare le projet de Loi fondamentale de l'Union européenne, et pour qu'il la soumette à la ratification des Etats membres.

Dans ce cas, nous applaudirions tous, sans réserves, à votre initiative, et nous nous sentirions encouragés à accélérer le travail constitutionnel pour venir le plus tôt possible à votre secours, dans votre tranchée qui est à la longue intenable. Et vous auriez bien mérité de l'Europe.

En somme, ayez foi, Messieurs les Ministres, dans ce Parlement qui est la seule institution ayant le droit de parler et de proposer au nom du peuple européen en formation qui l'a élu.

Vous avez manqué aussi d'imagination. Vous avez en effet compris que provisoirement, mais avec urgence, nos gouvernements ne peuvent que coopérer pour avoir un minimum de politiques communes, surtout en matière de sécurité. Et vous avez compris que vous ne pouvez pas vous borner à en proclamer la nécessité, mais qu'il faut les faire avec un minimum d'efficacité. Or, dans votre Acte, vous allez chercher l'efficacité dans une multiplication de Conseils, de Comités, et de sous-comités, dans un secrétariat saugrenu à structure et sièges variables, c'est-à-dire dans une multiplication de corps et corpuscules tous de la même qualité intergouvernementale; et puis, quand tout aura été trituré et digéré par ces Comités et Conseils, chaque Etat, selon vous, mènerait pour son compte la politique ainsi convenue.

N'avez-vous jamais entendu dire que pendant la première et la deuxième guerre mondiale, les Alliés se sont trouvés dans une situation d'émergence qui les obligerait à avoir une politique militaire commune sur les fronts de guerre, une politique commune de ravitaillement, etc., et qui pour répondre à l'émergence, ont décidé, par des actes analogues au vôtre, sans formalités juridiques, sans engagements institu-

tionnels, sans préjugés pour l'avenir, de nommer un Foch ou un Eisenhower comme commandants uniques de leur troupes, un Monnet comme administrateur unique de leurs agences d'approvisionnement ? N'avez-vous jamais entendu parler de ces actes ?

Votre Acte, tout provisoire qu'il est, aurait une signification politique immense s'il proposait que les lignes générales de la politique de sécurité européenne soient, bien sûr, établies par les Etats réunis dans le Conseil européen, mais que pour négocier et conclure avec Washington, avec Moscou, à Madrid..., un homme d'Etat plénipotentiaire soit nommé par eux, et agisse sous leur contrôle, avec leur mandat, tant que des assises plus solides pour notre politique de sécurité ne soient atteintes par la Loi fondamentale du Parlement européen.

N'êtes-vous pas capables, Messieurs les Ministres, de découvrir parmi vos pairs un homme d'Etat dont l'envergure intellectuelle, l'expérience, la preuve déjà fournie de savoir agir au nom et dans l'intérêt de l'ensemble des Etats de la Communauté indiqueraient qu'il est capable d'être, en matière de sécurité, le plénipotentiaire de l'Union européenne en formation ? Messieurs les Ministres allemand et italien, cette foi dans le Parlement européen, cette force d'imagination dans l'action d'aujourd'hui, c'est ce dont nous sentons avec effroi l'absence dans votre Acte et dans vos paroles. Je dis « avec effroi », car nos pays sont en train de glisser à reculons vers l'abîme et la responsabilité la plus grande de ce danger pèse aujourd'hui sur vous, Messieurs les Ministres.

## Réflexions sur le budget communautaire 1982

### Le Parlement demande

C'est la troisième fois que le Parlement élu discute et vote le budget.

En 1979 il le rejette parce que dès le 7 novembre 1979 il s'était engagé « à ne consentir à l'adoption de ce budget que si les réductions injustifiées opérées par le Conseil pour les dépenses non-obligatoires sont annulées, et si les premières actions visant à maîtriser les dépenses agricoles ont été menées à bien. »

En 1980, au cours du débat sur le budget, il adresse à la nouvelle Commission et au Conseil un « avertissement solennel pour que en 1981 soient présentés un avant-projet et un projet de budget qui présupposent l'adoption en cours d'exercice des réformes agricoles et fiscales nécessaires et qui traduisent en termes financiers une politique globale équilibrée dans ses diverses parties et digne d'une communauté en développement ».

En mars 1981, avant que la Commission ne présente l'avant-projet et que la procédure budgétaire ne soit

entamée, le Parlement demande à la Commission « d'avancer à la mi-avril la date de présentation des projets de décisions relatifs aux modifications des règlements agricoles et aux nouvelles ressources propres, afin qu'elle puisse en tenir compte dans l'avant-projet qu'elle adoptera à la mi-mai ».

Quelques mois plus tard, en septembre, après avoir écouté la présentation par le Conseil du projet de budget, il constate qu'il s'agit d'un budget de stagnation dans un moment où le développement de la Communauté est plus nécessaire que jamais et il invite la Commission à « présenter au cours du prochain mois d'octobre un calendrier contenant d'une manière globale et dûment motivées, les propositions de décisions et de règlements afin de permettre au Parlement de tenir compte pendant la première lecture du projet de budget des conséquences financières qui se feront entendre déjà dans l'exercice 1982 ».

Qu'on ne s'imagine pas que le Parlement montre tant d'exigences en matière budgétaire sans avoir d'idées

**4** sur les politiques que la Communauté devrait se donner.

Bien au contraire. Confronté à l'inertie, ou, dans le meilleur des cas, à l'esprit tâtilon de la Commission, le Parlement a fixé de sa propre initiative toute une série de « guide-lines » assez précises dans une série complexe de politiques communes de la Communauté en matière économique et monétaire, structurelle, agricole et de coopération.

Puisqu'il est tout-à-fait impossible de poursuivre et de développer ces politiques dans les limites des moyens fiscaux actuels, le Parlement a travaillé un an entier autour d'une résolution sur les ressources propres. Dans cette résolution, il ne s'est pas borné à esquisser la perspective d'une réalisation à moyen terme d'un système fiscal de la Communauté plus équitable que l'actuel; il a proposé aussi trois objectifs de réalisation rapide :

- 1) suppression du plafond de 1% de la TVA parallèlement au développement harmonieux de toutes les politiques dont la Communauté a besoin;
- 2) introduction d'un système de péréquation fiscale entre Etats à bas revenus par tête et Etats à haut revenus par tête;
- 3) établissement d'un système d'accords quinquennaux entre la Communauté et ses Etats membres en vue d'établir des programmes à long terme de développement de la Communauté et de répartition conséquente des ressources entre celle-ci et les Etats.

Certes, nos résolutions ne manquent ni de lacunes, ni de contradictions. Mais le rôle de formuler un programme gouvernemental cohérent pour la législature devrait échoir à la Commission. Le Parlement ne l'a assumé qu'en raison de la carence de la Commission. Il n'a de toute évidence pu rédiger que de véritables « cahiers de doléances », qui indiquent toutefois avec une clarté suffisante la direction politique générale souhaitée par cette Assemblée. Le

Parlement ne cesse d'inviter la Commission à traduire ces « cahiers » en projets de décision.

### **La Commission répond...**

Les réponses que nous avons reçues du Conseil et de la Commission ont été toujours enveloppées dans une quantité presque excessive de compliments et d'éloges pour ce que fait le Parlement, d'engagements onctueux à coopérer avec lui.

Mais derrière cette luxuriante végétation verbale on décèle sans difficulté une volonté froide et dure de tenir très peu compte de ce que le Parlement veut, une volonté froide et dure de dompter et de domestiquer cette Assemblée qui se croit Dieu sait quoi, parce qu'elle a été élue, et qui doit apprendre à se limiter à l'effusion de sentiments, de souhaits, de protestations, d'applaudissements; qui doit apprendre qu'elle n'est et ne deviendra pas ce pouvoir démocratique réel qu'elle prétend être, c'est-à-dire un pouvoir qui participe à la formation de la politique et qui entend y participer de plus en plus.

La Commission, dont la domestication est malheureusement presque accomplie, a ignoré les requêtes que nous lui avons adressées dans les orientations de mars, dans la résolution Pfennig et dans la résolution de septembre.

Nous insistions pour avoir un junctim politique entre le budget '82 et les projets de décision que le mandat du 30 mai lui demandait, ce qui nous aurait permis d'insérer dans le budget les premières conséquences des nouvelles politiques.

La Commission nous a froidement répondu que l'avant-projet aurait ignoré ses réponses au mandat. Elle afficha, tout simplement, d'ignorer l'existence de toutes nos résolutions.

Successivement la Commission a dit que son refus du junctim n'a que des *raisons techniques*, et voilà deux mots qui vont s'ajouter au mot « pragmatique » pour dire tout simplement : refus d'assumer une politique, de la défendre, de la traduire en propositions précises. Les raisons techniques, nous les voyons désormais

très bien : il s'agit du fait que la Commission, contrairement à ce que la Parlement lui demandait, n'a ni présenté, ni a l'intention de présenter dans les prochains temps des projets de décision. Elle n'a qu'un programme de mémoranda qui, après des tours de table au Conseil et des débats aux minutes comptées dans cette enceinte, permettront à ses services de s'engouffrer dans des pourparlers inépuisables avec les services du Coreper. Elle espère bien que quelques petites souris finiront par sortir de ces montagnes. Les membres les plus récents de la Commission l'ignorent, mais nous, chers amis Haferkamp et Ortoli, nous les anciens, nous le connaissons bien, ce triste jeu des mémoranda, n'est-ce pas ?

Cette attitude de la Commission explique le fait que ce budget naît avec le grand défaut de n'être fondé sur aucune vision politique.

Qu'on ne nous dise pas qu'il est un budget de transition. La transition est toujours vers quelque chose. Mais le texte que la Commission a donné à l'autorité budgétaire n'est conçu que pour permettre à la Communauté de vivre d'un jour à l'autre, rien de plus.

### **... et le Conseil aussi**

Le Conseil, notre partenaire dans l'autorité budgétaire, a été encore plus sec et laconique. De par le Traité il était tenu d'exposer les motifs pour lesquels il s'éloigne de l'avant-projet. Or, le Conseil a largement coupé dans toutes les dépenses structurelles et de coopération, mais celui qui a lu son maigre soi-disant exposé de motifs sait qu'il n'est autre chose qu'un sommaire immotivé des coupures effectuées, sans l'ombre d'une explication. Car ce n'est pas une explication que de dire dans une ou deux lignes que nous sommes tous dans une période de grande austérité budgétaire. Il aurait fallu démontrer d'un côté pourquoi l'austérité frappe essentiellement les crédits pour les politiques structurelles, qui n'ont pas d'effet inflationniste, parce qu'elles contribuent à augmenter la productivité, et ne touche pas les dépenses pour le

soutien des prix agricoles qui sont de par leur nature inflationnistes. Il aurait d'autre côté fallu donner l'impossible démonstration que la stagnation actuelle de la Communauté est dans l'intérêt de l'Europe, et de chacun des Etats.

### **La querelle des « dépenses obligatoires »**

D'année en année, une querelle se rouvre, et toujours dans les mêmes termes, entre le Conseil, la Commission et le Parlement, à propos de la liste des dépenses qui selon l'article 203 révisé du Traité de Rome « découlent obligatoirement du Traité ou des actes arrêtés en vertu de celui-ci ». Elles sont couramment appelées dépenses obligatoires, et l'importance de leur liste est due au fait que ces dépenses sont approuvées avec une procédure différente de celle avec laquelle est approuvé tout le reste du budget (je souligne : tout le reste du budget, c'est-à-dire toutes les dépenses ainsi dites non-obligatoires et toutes les recettes). Cette liste détermine en outre par exclusion la masse des dépenses non-obligatoires qui sert à déterminer le taux maximum et la marge de manœuvre à l'intérieur de laquelle le Parlement a le dernier mot.

Or, chacune des trois institutions fait sa liste, mais sait qu'elle ne peut pas l'imposer aux autres deux, car elle empièterait dans ce cas unilatéralement sur les pouvoirs des autres. Les dépenses obligatoires contenues dans la liste du Parlement se retrouvent toutes dans les deux autres, la Commission en ajoute d'autres, et le Conseil encore d'autres.

Le Traité n'ayant établi qui statue en dernière instance sur la liste, il est nécessaire que les trois institutions tombent d'accord. Si sur une dépense l'accord n'est pas atteint, elle ne peut donc être considérée comme obligatoire et son adoption suit automatiquement la procédure budgétaire normale.

Après avoir attendu inutilement d'une année à l'autre la liquidation de ce contentieux, Mme Veil a invité le Conseil à une procédure de concertation avec la Commission et le Parlement, en vue d'établir d'un commun accord une liste commune.

6

Le Parlement est décidé à considérer, en première aussi bien qu'en deuxième lecture, comme dépenses obligatoires seulement celles qui ont été acceptées comme telles par les trois institutions. Si l'accord n'est pas atteint, le Parlement considérera à tous les effets comme obligatoires seulement celles de sa liste, parce qu'elles sont les seules acceptées par tous.

Nous attendons encore la réponse du Conseil à notre invitation à une concertation urgente qui puisse précéder la seconde lecture du budget.

### **A propos du FEOGA-Garantie...**

Je ne peux pas me cacher, ni vous cacher, que je vous demanderai, bien sûr, de voter toutes les modifications proposées par la Commission des budgets pour le soutien des prix agricoles, mais que ces réductions et transferts au chapitre 100 ont une relevance politique minime.

Les chiffres contenus dans les autres secteurs du budget sont une autorisation à la Commission de dépenser, mais ces crédits agricoles ne sont que des prévisions très aléatoires parce que fondées sur le climat et le cours des marchés mondiaux.

Si, dans ces circonstances, les moyens inscrits dans le FEOGA-Garantie devaient être insuffisants, il serait *obligatoire*, pour la Communauté toute entière, donc aussi pour le Parlement, d'augmenter ou de retransférer les sommes nécessaires.

Tant que les règlements agricoles ne sont pas modifiés, les choses se passeront ainsi dans l'exécution des dépenses du FEOGA-Garantie.

### **...du Fonds Régional...**

Pour le Fonds Régional je suis tenu de soutenir, comme rapporteur, un transfert au chapitre 100 qui lie les mains à la Commission pour 170 MECU de paiements et 323 MECU d'engagements, et je vous demanderai de l'approuver. Mais je dois vous confesser que cette décision me laisse assez perplexe, me

laisse rêveur, comme on dit dans un français un peu plus littéraire. Car je rêve d'une Commission qui secoue le joug du Conseil qu'elle a accepté depuis trop d'années, qui soit plus forte et qui assume plus pleinement la responsabilité de gouverner et d'administrer la Communauté. Je rêve d'un Parlement doté de fonctions législatives, financières, de contrôle politique, mais non d'un Parlement qui prétend gouverner lui-même. Réfléchissez bien, je vous en prie. Nous insistons avec ténacité pour que la Commission ne soit pas ligotée dans l'exécution du budget par des comités intergouvernementaux soi-disant consultatifs, ayant en réalité le droit de soustraire à la Commission et de renvoyer au Conseil des actes d'exécution d'un règlement. Mais par ce renvoi au chapitre 100 que faisons-nous d'autre qu'essayer de nous mettre à la place de la Commission dans l'exécution du budget ? Le joug supplémentaire que nous ajouterions à celui du Conseil sur le cou de la Commission aurait aussi des conséquences néfastes et paralysantes pour les capacités gouvernementales de la Commission.

### **... et de la Coopération**

On peut se demander si en matière de coopération le Parlement a donné satisfaction — pour ce qui est de sa compétence — à ce qu'il a lui-même demandé formellement en votant presque à l'unanimité la résolution Ferrero et en approuvant plus récemment à la majorité absolue de ses membres, la résolution Pannella.

En se basant sur cette prise de position du Parlement, Pannella et d'autres ont présenté des amendements destinés à répondre à la volonté du Parlement.

La Commission des budgets vous invite à voter contre ces amendements, et en tant que rapporteur, je vous transmets cette recommandation. Elle est dictée par le souci d'austérité budgétaire, qui a poussé la Commission à freiner les dépassements des niveaux de l'avant-projet.

A titre personnel je tiens à vous dire que jamais

austérité n'a été placée plus mal et dans un plus faux moment.

Je vous ai rappelé les résolutions de ce même Parlement, qui ne sont pas d'antan, mais de hier et d'avant-hier. Dois-je vous rappeler la Conférence de Cancun, le cri de désespoir qui se lève de tant de pays,

### **Le Parlement européen entre la résignation et l'action**

Le Parlement a l'habitude de conclure cette première lecture par une résolution qui lui permette de se livrer à un jugement politique d'ensemble.

En approuvant cette résolution, vous exprimerez un jugement sévèrement critique sur le projet de budget; vous soulignerez l'effort que le Parlement a fait pour l'améliorer, mais aussi les marges étroites entre lesquelles il a dû opérer, ce qui fait que le budget reste malgré tout un budget de stagnation. Les marges infranchissables pour le Parlement ont été en effet, d'un côté, le plafond de 1% de TVA, de l'autre l'absence d'une politique de réformes du budget et des politiques communautaires.

Vous soulignerez la responsabilité dominante du Conseil qui devrait exprimer beaucoup plus de volonté politique commune pour permettre au Parlement l'adoption d'un budget contenant les lignes futures de la restructuration du budget et des politiques.

Vous ne cacherez pas, quelles que soient les responsabilités du Conseil, que celui-ci ne peut même pas se mettre en mouvement si la Commission renonce à exercer ses pouvoirs d'initiative qui consistent dans la présentation des projets de décision.

Vous appellerez à la Commission exécutive qu'elle a omis, jusqu'à présent, de donner suite à la demande exprimée par le Parlement de lier la procédure du budget et celle concernant l'exécution du mandat du 30 mai.

Vous lui direz enfin que le Parlement s'attend à ce qu'elle rattrape le temps et les occasions perdues, et qu'à l'issue du débat imminent sur l'exécution du mandat, elle vous donne un calendrier avec des dates précises et rapprochées de présentation de proposi-

les appels du Pape, la grève de la faim d'un de nos collègues, dont — et ne vous faites pas d'illusions — le monde entier s'occupera. Moi, après avoir demandé au nom de ma Commission de voter contre les amendements Pannella, je lèverai ma main pour.

tions de décisions, nécessaires pour restructurer le budget en conformité avec les indications données par le Parlement.

Dans ce projet de résolution dont je demande l'adoption au nom de la Commission des budgets, il n'y a pas un mot, pas une idée que je ne partage pas. Mais je me sens forcé de constater l'absence d'un acte de volonté politique, l'absence d'action du Parlement — et cela rend malheureux, non seulement moi-même, mais aussi, j'en suis sûr, beaucoup de collègues dans cette enceinte.

Cette résolution est, en effet, un acte de résignation politique grave de la part du Parlement, parce qu'elle ne contient que l'expression de sentiments, de souhaits. Le Parlement constate... regrette... s'attend... et c'est tout.

Quand vous l'aurez votée, le Conseil, la Commission et les gouvernements se diront avec un soupir de soulagement que la domestication du Parlement européen a fait un bon pas en avant.

Selon Salluste, Jugurta pensait que : « *Senatores boni viri, senatus mala bestia* », c'est-à-dire qu'il était bien possible d'amadouer beaucoup de sénateurs, mais que personne n'aurait pu plier la fière décision du Sénat romain de poursuivre sa politique.

Je ne voudrais pas qu'un Salluste de l'avenir, en écrivant de cette assemblée, soit amené à dire : *senatores europaei malae bestiae, senatus bonus vir*, c'est-à-dire que pris un à un vous êtes fièrement convaincus de vos responsabilités et de la nécessité d'accroître le rôle du Parlement dans l'intérêt de la Communauté, mais que le Parlement lui-même est un *bonus vir*, un bonhomme ayant peu de confiance en

soi-même, prêt à céder aux pressions extérieures. Si ce Parlement veut devenir un pôle de référence et d'attraction pour les Européens, il doit donner la preuve qu'il entend que sa volonté soit respectée.

Pour ce faire, il n'a que trois instruments :

Le premier est *le rejet du budget*. Il l'a employé et en connaît les limites.

Le deuxième est l'engagement du Parlement à faire *la nouvelle Constitution-Traité de l'Union européenne*, et de mettre sur pied une action politique complexe pour aller demander sa ratification directement aux instances démocratiques compétentes des Etats membres, mais les fruits de cette initiative ne mûriront qu'à moyen terme.

Il y a enfin l'instrument de *la censure*, qui ne peut être employé que si on lui donne une plénitude de signification politique.

Censurer la Commission ne devrait pas être fait pour punir la Commission actuelle et pour en avoir une autre à peu près semblable.

Il devrait s'agir d'un avis solennel donné par une *mala bestia* aux gouvernements tenus de renouveler la Commission, pour qu'il comprennent qu'ici siège une assemblée qui représente le peuple européen, et que même dans le cadre des Traités actuels, elle n'admettra plus que l'on continue à suivre les pratiques institutionnelles et interinstitutionnelles actuelles; que pour commencer à redresser les choses elle n'admettra plus une Commission qui, à l'instar de la Commission actuelle, conçoit son rôle comme celui d'un secrétariat du Conseil et attend anxieusement des

gestes d'assentiment de la part de celui-ci avant de se mettre au travail.

La censure devrait signifier que la nouvelle Commission devrait être consciente que ce sont les gouvernements — bien sûr — qui la nomment, mais que c'est le Parlement qui la contrôle et qui peut l'obliger à démissionner, qu'elle doit donc prêter la plus grande attention à ce que le Parlement veut.

En méditant d'un jour à l'autre depuis des mois sur le déplorable cours de cette procédure budgétaire, en réfléchissant que ce débat débouche tout naturellement sur le débat concernant l'exécution du mandat du 30 mai, où nous retrouverons les mêmes attitudes du Conseil qui considère la Commission comme son secrétariat et de la Commission qui se considère comme tel, j'avais pensé que notre résolution aurait dû aviser la Commission et les gouvernements d'une manière claire et sans équivoque que l'épée de Damoclès de la censure pendait désormais sur la tête de la Commission, si elle ne changait pas de méthodes de travail en son sein, vers nous, vers le Conseil.

La Commission des budgets, obéissant à un réflexe de *bonus vir*, a biffé ce paragraphe, qui était le seul exprimant, non seulement des sentiments, mais aussi une action.

Dans ma qualité de rapporteur, je dois vous demander de voter la résolution telle qu'elle vous est présentée. Je ne peux pas voter contre ce que la résolution dit, mais je m'abstiendrai, parce que je ne peux lui pardonner de ne pas faire ce qu'elle devrait faire.

Le titre de cette lettre indique que son but est le soutien de l'action du Club Crocodile. Son contenu n'engage toutefois que ses auteurs.

Abonnement (pour six numéros, TVA comprise) : tarif normal 500 FB • tarif de soutien 1.000 FB, tarif spécial pour 10 copies 4.500 FB, pour 30 copies 12.000 Fb, pour 50 copies 20.000 FB • Paiement à effectuer sur notre compte N° 310-0201848-77, Banque Bruxelles Lambert, ou par mandat postal international.

Numéros 1 à 6 : 100 FB chaque copie.

CROCODILE est publiée en français, anglais, italien et allemand.